

**CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES**  
**OLYMPRESS V1.0**

## Table des matières

Dispositions générales.....	3
Devis et Commandes.....	3
Tarification et Paiement .....	4
Obligations du Client .....	6
Protection des données personnelles .....	8
Propriété intellectuelle.....	8
Résiliation .....	9
Confidentialité .....	9
Lois applicables et Juridiction.....	10
Responsabilité .....	10
Contenu des pages Web.....	11
Dispositions finales.....	12

## Dispositions générales

1.1. Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les relations contractuelles entre la société OLYMPRESS et ses clients.

1.2. Les CGV sont applicables à tous les contrats conclus entre OLYMPRESS et ses clients pour la prestation de services marketing, y compris la conception de site Web, la promotion, la publicité, la gestion de médias sociaux, la rédaction d'articles de blog et autres services connexes. Tous les produits et services fournis par OLYMPRESS, collectivement appelés "Packages" sont régis par les Conditions générales énoncées ci-dessous et s'appliquent aux clients.

Le simple fait pour un Client de passer commande, de signer un devis et/ou un contrat vaut acceptation pleine et entière des présentes Conditions générales dénommées ci-dessous « CGV ».

OLYMPRESS ne reconnaît en aucun cas les éventuelles conditions générales des clients, qu'elles soient totalement ou partiellement différentes des présentes, à moins qu'un accord écrit dérogatoire de la part de OLYMPRESS ne soit expressément établi. Toute clause contradictoire est considérée comme non valable. Sauf accord écrit dérogatoire de la part de OLYMPRESS, les présentes conditions générales resteront en vigueur pour toutes les transactions futures entre les parties, et ce, sans égard à toute réserve ou clause contradictoire formulée par le client.

OLYMPRESS se réserve le droit de modifier le contenu des présentes conditions générales, à condition d'en informer préalablement le client de l'existence de ces modifications et de la date à laquelle elles prendront effet. Le client sera alors invité à prendre connaissance du nouveau texte des conditions générales, qui sera accessible en ligne. En l'absence d'une opposition écrite dans un délai d'un mois suivant cette notification, l'accord du client sera réputé acquis. Cela entraînera automatiquement et immédiatement l'application des conditions générales modifiées, ou à la date indiquée par OLYMPRESS dans le cadre de la notification précitée.

## Devis et Commandes

2.1. Toutes les offres de services, devis, et tarifs sont sujets à changement sans préavis, à moins d'accord contraire écrit.

2.2. Les commandes de services doivent être confirmées par écrit, par courrier électronique ou tout autre moyen de communication accepté par les deux parties, suite à la signature du devis par les deux parties. Le contrat est débuté une fois que le Client a versé l'acompte demandé de 30%. Cet acompte n'est pas remboursable.

2.3. Sauf disposition contraire, le contrat est établi pour une durée indéterminée. Le contrat peut être résilié à tout moment par le Client, sans nécessité de justifier sa décision, sous réserve d'une notification écrite par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique, une fois la période minimale d'engagement de 12 mois passée. Le délai minimum de préavis est fixé à dix (10) jours à compter de la réception de la demande de résiliation par OLYMPRESS. Il est cependant possible pour le Client de choisir une date de résiliation postérieure, dépassant le délai de dix jours, en accord avec OLYMPRESS. Dans le cas où le délai minimum de dix (10) jours n'est pas respecté pour un contrat, la résiliation prendra effet à la fin de la prochaine période d'engagement. Les contrats soumis à un nouvel engagement ou réengagement ferme de plus de douze (12) mois peuvent être résiliés à partir de la fin du douzième (12) mois, en contrepartie du paiement de 25 % (vingt-cinq pour cent) des sommes restantes dues avant l'échéance de la période minimum d'exécution du contrat.

Le contrat peut être résilié à tout moment par OLYMPRESS, sans justification particulière, sous réserve d'une notification écrite par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique. Le délai minimum de préavis est d'un (1) mois à compter de la réception de la notification de résiliation par le Client, avec la possibilité pour OLYMPRESS de décider que la résiliation prenne effet après un délai dépassant un mois à compter de la réception de sa notification de résiliation.

Par ailleurs, OLYMPRESS se réserve le droit de suspendre l'accès aux services et/ou de résilier le contrat de plein droit et immédiatement, sans nécessité de mise en demeure préalable et sans préavis, en cas de manquement grave du Client, notamment en cas de :

- Non-respect par le Client des obligations énoncées aux articles des CGV;
- Retard dans le paiement des sommes dues par le Client en application de l'article 7 ci-après, dépassant vingt (20) jours ou, en cas de paiement par chèque, dépassant dix (10) jours seulement ;
- Défaut de mise en conformité, suite à une sommation du Client, de la forme et/ou du contenu de ses pages Web et, si le contrat concerne également une boutique en ligne, de la forme et/ou du contenu de sa boutique en ligne, en contravention avec les exigences spécifiées à l'article 11.9 des présentes.

## Tarifification et Paiement

3.1. Les tarifs des services de OLYMPRESS sont définis dans le devis ou l'accord contractuel. Les prix sont exprimés en euros.

Les tarifs applicables aux divers services proposés par OLYMPRESS sont disponibles sur le site web de OLYMPRESS. Il est important de noter que ces tarifs, toutes taxes comprises, sont calculés en conformité avec le taux de TVA en vigueur en France métropolitaine. Cependant, il convient de souligner que le taux de TVA applicable aux services commandés par le Client peut varier en fonction de la localisation de l'opération taxable. Les prix des services commandés par le Client seront affichés toutes taxes comprises, conformément au taux applicable en fonction du domicile ou du lieu d'établissement du Client. Initialement, les tarifs de OLYMPRESS sont fixes. Néanmoins, OLYMPRESS

se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment, y compris ceux des contrats en cours d'exécution, à l'exception des contrats soumis à une durée minimum d'engagement. OLYMPRESS s'engage à informer le Client au moins un mois avant l'entrée en vigueur de la modification, ainsi que de son droit de s'y opposer dans un délai de quatre (4) mois après l'entrée en vigueur de la modification. La révision tarifaire sera considérée comme définitivement acceptée par le Client si, pendant la période de notification précitée, le Client ne notifie pas par écrit sa résiliation du contrat à OLYMPRESS, conformément à l'article 6.2 des présentes, ou s'il accepte expressément les nouvelles conditions avant la fin de ce délai. OLYMPRESS se réserve également le droit de répercuter immédiatement toute nouvelle taxe ou augmentation de taux de taxes existantes.

3.2. Les modalités de paiement sont définies dans le devis ou l'accord contractuel. En l'absence d'indications contraires, un acompte de 30 % du montant total est dû à la signature du contrat, et le solde est payable virement bancaire, espèces ou chèques bancaires.

3.3. OLYMPRESS se réserve le droit de suspendre les services en cas de retard de paiement. En cas de retard de paiement, OLYMPRESS est en droit d'exiger le paiement des intérêts au taux légal ou, à sa discrétion, une majoration de retard équivalant à 1,5 fois le taux d'intérêts légal, calculée par mois de retard à partir de la date d'échéance des sommes dues conformément à l'article en question. De plus, si le retard de paiement concerne un service dit « Packages » mensuels, OLYMPRESS peut suspendre immédiatement cet hébergement pour le Client.

3.4. Si la mise en demeure du Client reste sans effet, OLYMPRESS se réserve le droit de céder sa créance à une société d'affacturage à tout moment. Dans ce cas, le paiement devra être effectué en faveur du compte indiqué sur la facture établie par la société d'affacturage. OLYMPRESS facturera au Client des frais administratifs d'un montant forfaitaire de quinze (15) euros pour couvrir les frais administratifs engagés en vue du recouvrement. En outre, tout défaut de paiement entraîne automatiquement, sans nécessité de mise en demeure, l'exigibilité d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros, ainsi qu'une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés excèdent ce montant. Pour le Client, qu'il soit consommateur ou non-professionnel, ces indemnités pour frais de recouvrement ne seront réclamées que si elles correspondent à un acte légalement prescrit (conformément à l'article L. 111-8 du Code de procédure civile).

3.5. En principe, le Client effectue le paiement des biens ou prestations au moment de la commande. Cependant, il existe une exception pour les redevances mensuelles énoncées dans les tarifs, qui doivent être payées à l'avance pour douze (12) mois, en fonction du Pack choisi. Toute convention particulière et dérogatoire en matière de prix, passée par écrit entre OLYMPRESS et le Client, prévaudra sur les dispositions standard. Le Client a la possibilité de consulter l'état de sa facturation dans son espace client.

3.6. Lorsqu'un mandat SEPA est adressé à OLYMPRESS, le Client autorise l'entreprise à prélever des paiements récurrents sur le compte de paiement spécifié. Au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date de prélèvement, OLYMPRESS informera le Client de l'opération à venir. Cette pré-notification

comportera les informations essentielles, notamment la date et le montant du prélèvement, l'ICS (identifiant créancier SEPA), et la RUM (référence unique de mandat). De plus, la facture correspondante sera mise à disposition du Client aux formats et supports convenus. Il est important de noter que le montant prélevé peut être différent de celui indiqué dans la pré-notification, en particulier lorsque :

- a) Le mandat SEPA couvre plusieurs contrats.
- b) Chaque contrat fait l'objet d'une facturation distincte, ce qui implique des pré-notifications séparées.
- c) Les montants dus présentent la même date d'échéance.

Dans tous les cas, il incombe au Client de s'assurer que les fonds nécessaires sont disponibles sur le compte de paiement pour permettre un prélèvement sans encombre. En cas de rejet d'un prélèvement, OLYMPRESS facturera au Client des frais administratifs forfaitaires d'un montant de deux (2) euros.

Par ailleurs, si le mandat SEPA n'est pas envoyé à OLYMPRESS dans un délai de six (6) semaines à compter de la commande, le Client recevra automatiquement une facture payable immédiatement.

OLYMPRESS se réserve le droit de n'activer site Web ou tout autre service qu'après réception du paiement intégral des frais d'enregistrement et des honoraires d'OLYMPRESS.

3.7. Le Client ne peut bénéficier de la garantie "satisfait ou remboursé" si son contrat comporte une période d'engagement, sauf disposition contraire expresse des conditions de l'offre.

3.8. À la fin du contrat régi par les présentes, OLYMPRESS est en droit de libérer le site Web, mais de toujours l'exposer dans son catalogue. Le site Web et les designs, créations ou publicité faites par OLYMPRESS demeure sa propriété intellectuelle, et ce même après l'expiration du contrat.

## Obligations du Client

4.1. Le client s'engage à fournir à OLYMPRESS toutes les informations, données, et éléments nécessaires pour l'exécution des services. Le Client atteste de l'exactitude et de l'intégralité des données qu'il communique à OLYMPRESS. Il s'engage à informer OLYMPRESS sans délai de tout changement concernant ces données, et à confirmer l'exactitude des informations dans un délai de quinze jours, si OLYMPRESS en fait la demande. Les informations couvertes par cette obligation incluent, mais ne se limitent pas à : - nom, adresse postale, adresse électronique, numéro de téléphone et de télécopie du Client ; - nom, adresse postale, adresse électronique, numéro de téléphone et de télécopie du responsable technique du domaine ; - nom, adresse postale, adresse électronique, numéro de téléphone et de télécopie du responsable administratif du domaine.

Le Client est tenu de rembourser à OLYMPRESS les frais facturés par le Registrar pour la modification de ses données personnelles.

4.2 Le Client est tenu de consulter sa boîte aux lettres électronique au minimum une fois toutes les quatre semaines. OLYMPRESS se réserve le droit de renvoyer les messages personnels adressés au Client à l'expéditeur si la capacité de stockage allouée au tarif en vigueur est dépassée. Passé un délai de 80 (quatre-vingt) jours, les messages seront automatiquement supprimés.

4.3 Le Client s'engage à maintenir la confidentialité de ses mots de passe pour accéder aux différents services offerts par OLYMPRESS. Il s'engage également à informer immédiatement OLYMPRESS en cas de découverte par un tiers non autorisé desdits mots de passe. Si cette divulgation résulte de la négligence du Client et permet à un tiers d'utiliser frauduleusement le mot de passe pour accéder aux services fournis par OLYMPRESS, le Client devra immédiatement verser à OLYMPRESS une somme équivalente au montant des frais associés à l'utilisation des services ou biens conformément aux tarifs en vigueur, sans préjudice de toute réparation ultérieure réclamée par OLYMPRESS ou par une tierce partie lésée.

4.4. Le client s'engage à respecter les échéances convenues dans le contrat, notamment celles de paiement.

4.5. Le Client s'engage à ne pas héberger, proposer ou diffuser de manière illégale des œuvres, objets, fichiers ou données protégés par le droit d'auteur ou par des droits voisins. De plus, il lui est interdit de mettre en service des serveurs de type « peer-to-peer », de créer des plates-formes de téléchargement, de diffuser en continu (« streaming ») ou de réaliser tout autre acte permettant de mettre illégalement des œuvres, objets, fichiers ou données protégés par le droit d'auteur ou par des droits voisins à la disposition de tiers en violation des lois sur la propriété intellectuelle. Il est également interdit d'établir et de fournir des liens hypertextes vers des sites proposant du téléchargement « peer-to-peer », des services de téléchargement ou de diffusion en continu (« streaming ») ou tout autre acte qui pourrait mettre illégalement des œuvres, objets, fichiers ou données protégés par le droit d'auteur ou par des droits voisins à la disposition de tiers de manière illicite. En cas de non-respect de ces obligations par le Client, OLYMPRESS se réserve le droit de bloquer l'accès à l'espace Web, de déconnecter le serveur du réseau, de suspendre ses services sans préavis, voire de résilier le contrat si nécessaire.

4.6. De plus, le Client s'engage à ne pas :

- Restreindre ou empêcher un autre utilisateur d'utiliser ou de profiter de l'Internet ;
- Publier, héberger, transmettre, reproduire ou distribuer toute information ou logiciel contenant un virus, notamment, mais pas exclusivement, des logiciels malveillants ou pouvant être utilisés à des fins malveillantes, des chevaux de Troie, des vers informatiques ou tout autre composant présentant un risque pour le code source ;
- Ouvrir son serveur à des relais de messages électroniques (« open mail relay ») ;
- Se livrer à des activités de « hameçonnage » (« phishing activities ») en utilisant les serveurs ou les services d'OLYMPRESS pour la création de sites Internet frauduleux ou l'envoi de courriels frauduleux (« spamming » ou envoi isolé).

4.7. OLYMPRESS se réserve le droit (i) d'effectuer des opérations de surveillance ciblées et temporaires relatives à l'utilisation des services et (ii) d'interrompre l'accès aux services et/ou de résilier le Contrat, conformément à l'article 6.3 des présentes Conditions générales en cas de violation par le Client de ses obligations définies dans le présent article 11. Le Client sera par ailleurs pleinement responsable de tout dommage subi de ce fait par le Client lui-même, OLYMPRESS ou toute autre personne. Le Client est seul responsable de la conformité de ses activités en ligne avec la législation en vigueur, y compris l'exploitation de sa boutique en ligne et de tout produit OLYMPRESS. OLYMPRESS décline toute responsabilité à cet égard.

## Protection des données personnelles

5.1. OLYMPRESS tient à informer le Client que des données personnelles sont collectées et traitées dans le cadre de l'exécution des présentes Conditions générales. De plus, OLYMPRESS précise que, dans le cadre de la réalisation des Conditions générales, des données peuvent être transmises à un intermédiaire financier lors de l'enregistrement et du transfert de noms de domaine.

5.2. OLYMPRESS est autorisé à utiliser les données des Clients à des fins de conseil envers ses Clients ou pour ses besoins internes. OLYMPRESS s'engage à fournir aux Clients, de manière gratuite et à tout moment, un accès à l'ensemble des données les concernant, conformément à la législation applicable en France.

5.3. Le Client accorde à OLYMPRESS le droit de consulter à tout moment les pages enregistrées sur le serveur Web. OLYMPRESS informe le Client que la protection des données personnelles ne peut être absolue dans un réseau ouvert comme Internet. D'autres utilisateurs d'Internet peuvent avoir la capacité, le cas échéant, de perturber la sécurité du réseau et de surveiller certaines communications. Le Client assume la responsabilité exclusive des données transmises via Internet et stockées sur les serveurs Web.

5.4. Nous vous invitons à consulter notre politique de confidentialité pour de plus amples informations.

## Propriété intellectuelle

6.1. Tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux créations, contenus, et matériaux produits par OLYMPRESS demeurent la propriété de OLYMPRESS jusqu'au paiement intégral des services, durant toute la durée du contrat et après expiration de celui-ci.



## Résiliation

7.1. Les modalités de résiliation sont définies dans l'accord contractuel.

7.2. Le Client consommateur a le droit de rétractation, qu'il peut exercer sans donner de motif, dans un délai de 14 jours calendaires à compter de la conclusion du contrat. Si la fin de ce délai coïncide avec un samedi, un dimanche, ou un jour férié, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Pour que le droit de rétractation soit valablement exercé, il suffit que le Client adresse sa notification de rétractation à OLYMPRESS avant l'expiration de ce délai.

7.3. Le Client peut exercer son droit de rétractation en informant OLYMPRESS de sa décision par le biais du formulaire type de rétractation fourni en annexe aux présentes Conditions générales de vente, ou par toute autre déclaration claire exprimant sa volonté de se rétracter.

7.4. Le droit de rétractation ne peut s'appliquer aux produits et services énoncés à l'article L. 221-28 du code de la consommation, notamment pour les services dont l'exécution a débuté avec l'accord exprès du consommateur et après renonciation explicite à son droit de rétractation.

7.5. En cas de rétractation de la part du Client, OLYMPRESS remboursera intégralement le Client de toutes les sommes qu'il a versées, sans retard excessif et, en tout cas, au plus tard dans les quatorze jours suivant la date à laquelle OLYMPRESS est informé de la décision de rétractation du Client. Ce remboursement se fera en utilisant le même moyen de paiement que celui employé par le Client pour la transaction initiale, sauf accord contraire exprès du Client. En tout état de cause, ce remboursement ne générera aucun frais pour le Client.

7.6. Si le Client a demandé que la prestation de services commence pendant la période de rétractation, il devra payer à OLYMPRESS une somme proportionnelle aux services fournis jusqu'au moment où il a notifié sa rétractation, par rapport à l'ensemble des services prévus par le contrat.

## Confidentialité

8.1. Les parties s'engagent à maintenir la confidentialité des informations sensibles échangées dans le cadre du contrat.

## Lois applicables et Juridiction

9.1. Les présentes CGV sont régies par les lois françaises. Tout litige découlant du contrat sera soumis à la juridiction exclusive des tribunaux de Metz (57000).

9.2. En cas de litige entre OLYMPRESS et le Client, les deux parties s'efforcent de parvenir à une solution amiable. Dans ce but, le Client peut soumettre une réclamation au Service client, par courrier électronique ou par courrier postal. OLYMPRESS s'engage à répondre à toute réclamation dans un délai de 3 jours ouvrables.

9.3. Le recours au médiateur de la consommation doit respecter les modalités précisées sur le site Internet de l'AME CONSO à l'adresse <http://www.mediationconso-ame.com>. Le formulaire de saisine du médiateur est disponible sur le site Internet susmentionné ou peut être obtenu en adressant une demande par courrier à l'AME CONSO, 11, Place Dauphine, 75001 PARIS.

9.4. La Commission européenne met à disposition une plateforme de règlement en ligne des litiges (RLL) accessible sur le site <https://www.ec.europa.eu/consumers/odr>. Les consommateurs ont la possibilité d'utiliser cette plateforme pour résoudre leurs litiges. Toutefois, nous ne sommes pas tenus de participer à un processus de résolution des litiges devant un organisme de médiation des consommateurs et n'avons pas l'intention de le faire.

## Responsabilité

10.1. Le Client s'engage à engager la responsabilité contractuelle de OLYMPRESS uniquement en cas de manquement grave prouvé à l'une de ses obligations substantielles, dans le but de réparer un préjudice direct. En toute circonstance, OLYMPRESS ne saurait en aucun cas être tenu responsable de dommages indirects ou immatériels, quels qu'ils soient, y compris, mais sans s'y limiter, les pertes financières ou commerciales, les pertes de bénéfices, et les pertes de données, même si le prestataire a été informé de la possibilité d'un tel dommage ou d'une telle perte.

Quoi qu'il en soit, en cas de non-respect par OLYMPRESS de l'une de ses obligations, sa responsabilité sera limitée au préjudice prévisible, dans la limite de 5 000 (cinq mille) euros.

Les limitations et exclusions de responsabilité stipulées dans les présentes conditions générales s'appliquent également à :

- a. Les sociétés directement ou indirectement affiliées à OLYMPRESS au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce ;
- b. Les sociétés sous-traitantes, fournisseurs et prestataires de services de OLYMPRESS, ainsi que des sociétés mentionnées aux points a et b ;

c. Les représentants légaux, agents, et employés de OLYMPRESS et des sociétés susmentionnées.

10.2. OLYMPRESS s'engage à fournir les services conformément aux meilleures pratiques de l'industrie.

OLYMPRESS ne peut être tenu responsable des résultats spécifiques obtenus par le client à la suite des services fournis.

## Contenu des pages Web

11.1 Tout contenu publié sur le site Web du Client doit clairement être associé à ce dernier. Le Client est tenu d'inclure de manière obligatoire les informations concernant le nom du directeur de publication et ses coordonnées. Le Client est également averti qu'il pourrait avoir d'autres obligations, notamment en ce qui concerne la fourniture de services audiovisuels, de télécommunication, ou le traitement de données personnelles liées aux utilisateurs du site. Le Client exonère OLYMPRESS de toute responsabilité en cas de non-respect de ses obligations, et il s'engage à indemniser OLYMPRESS en cas de réclamations ou de poursuites à son encontre, conformément aux termes de l'article 2.2 des présentes.

11.2. Le Client s'engage à respecter les lois en vigueur, l'ordre public (en évitant par exemple toute forme de violence, d'incitation à la haine raciale, la distribution ou diffusion de produits ou services strictement interdits sur le territoire, comme les images pédopornographiques, etc.), les normes de conduite et les droits des tiers (tels que les droits de propriété intellectuelle, le droit à la vie privée, etc.), et ce, de quelque manière que ce soit – que ce soit en relation avec les contenus en eux-mêmes, les bannières publicitaires, etc.

Le Client s'engage notamment à limiter l'accès à tout contenu ou prestation à caractère pornographique et/ou érotique à un public exclusivement majeur. Tout manquement à ces engagements entraînera généralement la résiliation du contrat. Il convient de noter que tout signalement d'un "contenu illicite" en accord avec l'article 6 de la Loi pour la confiance dans l'économie numérique (LCEN) peut entraîner, dans un premier temps, la suspension de l'accès au contenu litigieux, voire du contrat.

11.3. Le Client est entièrement responsable du contenu qu'il héberge et diffuse. OLYMPRESS n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne la légalité des contenus publiés par le Client. OLYMPRESS n'a pas l'obligation de vérifier si la présentation du site Web du Client, y compris, le cas échéant, sa boutique en ligne, ainsi que la forme et/ou le contenu de cette boutique en ligne ou des biens et services offerts sur Internet, sont conformes à la loi. Toute violation de la loi résultante directement ou indirectement de l'exploitation d'une boutique en ligne relève de la seule responsabilité du Client. Cependant, si OLYMPRESS constate une violation de la loi, elle se réserve le droit d'interrompre et/ou de résilier le Contrat conformément aux Conditions générales de vente. Cette action sera également entreprise en cas de réquisition des autorités publiques, de demandes judiciaires, ou de réclamations de tiers qui, selon OLYMPRESS, sont considérées comme justifiées et sérieuses.

11.4. OLYMPRESS se réserve le droit (i) d'effectuer des opérations de surveillance ciblées et temporaires concernant l'utilisation des services et (ii) de suspendre l'accès aux services et/ou de résilier le Contrat, conformément à l'article 6.3 des Conditions générales, en cas de violation par le Client de ses obligations décrites dans le présent article 10. Le Client demeurera pleinement responsable de tout préjudice subi par lui-même, OLYMPRESS, ou toute autre partie, du fait de cette violation.

## Dispositions finales

12.1. Toute modification, ajout ou suppression, totale ou partielle, des présentes Conditions générales requiert un document écrit, y compris toute modification ou levée de l'exigence de la forme écrite.

12.2. Conformément aux présentes Conditions générales, toute information à destination du Client doit être transmise exclusivement par voie de courrier électronique à l'adresse de contact fournie par le Client. Aucun autre moyen de communication ni aucune autre adresse électronique que celle enregistrée dans les données de contact ne sera utilisé.

12.3. OLYMPRESS se réserve le droit de céder les contrats conclus avec les Clients et/ou de sous-traiter certaines prestations de biens ou de services, sans nécessiter un accord préalable écrit de leur part. Les Clients acceptent cette disposition sans réserve. Si le Client est un consommateur ou un non-professionnel, son accord préalable sera requis en cas de cession susceptible de restreindre ses droits.

12.4. Si l'une ou plusieurs des dispositions des présentes Conditions générales, des Conditions particulières, des Directives, des Annexes et/ou des bons de commande sont déclarées nulles, cela n'affectera pas la validité des autres dispositions. Dans la mesure du possible, une disposition de remplacement, similaire à celle initiale, sera mise en place par les parties. Le même raisonnement s'appliquera aux dispositions incomplètes, en suivant, le cas échéant, les principes généraux d'interprétation des contrats et de bonne foi contractuelle.

12.5. Dès la signature d'un contrat ou d'un devis par le Client, cela entraîne obligatoirement l'acceptation de ces présentes Conditions Générales de Ventes qui sont réputées lues et acceptées.